

Quelques informations importantes.....

Bonjour à toutes et à tous,

Deux numéros sont affectés pour le support CMCAS et CAMIEG car il s'agit de deux élections différentes avec les instructions suivantes communiquées à chaque électeur.

Pour les CMCAS

Si vous deviez rencontrer un problème pour vous connecter ou aviez simplement égaré vos codes, vous pouvez appeler le N° AZUR (coût d'un appel local) **0810 817 617**, ou le 04 75 79 10 77 (DOM TOM et Etranger), durant la période de vote, le lundi 22 juin de 10h à 18h, du mardi 23 juin au jeudi 25 juin de 8h à 18h et le vendredi 26 juin de 8h à midi (heures métropole).

Pour la CAMIEG

Si vous deviez rencontrer un problème pour vous connecter ou aviez simplement égaré vos codes, vous pouvez appeler le N° AZUR (coût d'un appel local) **0810 810 315**, ou le 04 75 79 10 79 (DOM TOM et Etranger), durant la période de vote, le lundi 22 juin de 10h à 18h, du mardi 23 juin au jeudi 25 juin de 8h à 18h et le vendredi 26 juin de 8h à midi (heures métropole).

1. Listes électorales définitives

Le Comité a transmis pour le compte des CMCAS les listes électorales définitives au prestataire au soir du 29 mai. Depuis le prestataire a procédé à l'envoi du matériel aux électeurs.

Nous rappelons qu'aucune modification n'est désormais possible sur ces listes électorales et que, bien entendu, ni le Comité de Coordination ni les CMCAS n'ont la capacité de communiquer quelque code que ce soit aux agents.

L'ensemble des opérations de vote est sous la responsabilité du prestataire en conformité avec le protocole électoral.

Les listes définitives peuvent être éditées par les CMCAS dans "BARNABE" partie élections / liste électorale (à partir du rapprochement)

Gagnez
en **liberté!**

www.fnem-fo.org

FO **Énergie**
et Mines

2. Délégués de listes

Conformément au protocole, **c'est le 10 juin** que les coordonnées des délégués de liste seront transmises au prestataire pour le compte des CMCAS sur la base des saisies effectuées dans l'espace Actilog.

Vérifiez bien que les noms et les adresses mails des délégués figurant sur la liste qui doit être déposée le 10 juin soit conforme à celle que vous avez fourni à votre Président de CMCAS ;

Passez ce délai du 10 juin il sera trop tard.....

Rappel important : Les délégués de liste vont recevoir à J-14, J-7, J-3 la liste des votants et des non-votants en ce qui concerne le vote par correspondance, et pour le vote électronique ce sera quotidiennement durant la semaine du scrutin. Le délégué de liste doit bien vérifier ces listes afin qu'aucune voix Force Ouvrière (adhérente ou sympathisante) à minima ne manque pour notre organisation syndicale.

3. Précisions sur le vote par correspondance

Plusieurs pensionnés nous questionnent sur les zones « nom et signature » prévues sur l'enveloppe T. Il est indispensable que l'électeur pensionné colle l'étiquette code barre avec onglet noir qui permettra de l'identifier, cependant il n'est pas obligatoire de remplir les zones nom prénom et signature. Les remplir ou non n'est en aucun cas un motif de non prise en compte du vote.

ATTENTION : Par contre en cas d'absence de l'étiquette à code barre, le vote ne sera pas pris en compte.

4. Electeurs en séjours CCAS lors du vote

Pour permettre aux bénéficiaires en séjour dans les institutions CCAS de voter, un poste informatique (celui réservé aux activités) sera mis à disposition des vacanciers.

Dans ce cadre, il sera installé de telle manière que la confidentialité du vote soit garantie.

Une attention particulière sera accordée à l'installation des terminaux, afin d'en permettre l'accès aux électeurs handicapés.

MOBILISATION PERMANENTE DE L'ENSEMBLE DES MILITANTS, CHAQUE VOIX COMPTERA...

VOTEZ et FAITES VOTER FO Énergie et Mines

FO **Énergie**
et Mines

Élections des CMCAS du 22 au 26 juin 2009

Des loisirs
à votre **mesure!**

Gagnez en **liberté!**

Élections
CMCAS
VOTEZ FO **Énergie**
et Mines